

Québec, le 3 novembre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4



1964-2014



Cher collègue,

Pour faire suite à la question inscrite au feuillet le 7 octobre dernier, par le député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé, je réitère mon intention de déposer au cours des prochains mois une politique du sport, du loisir et de l'activité physique.

La consultation publique sur le livre vert menée à l'été 2013 a permis de constater la forte adhésion à la démarche d'élaboration d'une nouvelle politique du sport, du loisir et de l'activité physique. Trois rencontres nationales ont réuni 65 organisations et 17 rencontres régionales ont permis d'entendre près de 700 personnes représentant plusieurs centaines d'organisations. Plus de 200 mémoires ont été déposés et une consultation en ligne a aussi permis à plus de 350 personnes de s'exprimer.

Les travaux d'élaboration de la politique se poursuivent, et j'ai l'intention de présenter une nouvelle politique du sport, du loisir et de l'activité physique prochainement.

Je consacrerai tout le temps nécessaire à l'élaboration de cette politique puisque d'une part, elle engagera pour les dix prochaines années à la fois le gouvernement du Québec, des centaines de milliers de bénévoles et une multitude d'organisations et, d'autre part, parce que je tiens à ce que cette politique puisse avoir des effets tangibles sur plusieurs plans comme la santé physique, bien sûr, mais également :

- le bien-être psychologique et la santé mentale;
- la satisfaction et la réalisation personnelles;
- la persévérance et la réussite scolaires;
- la productivité au travail;

Québec
1035, rue De La Chevrolière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 644-0664
Télécopieur : 418 646-7551
ministre@meis.gouv.qc.ca
ministre@mesrs.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-4792
Télécopieur : 514 873-1082

- l'intégration sociale;
- la participation citoyenne;
- l'autonomie, la vie sociale, le développement des communautés, la solidarité, etc.

La politique s'articulera autour des enjeux stratégiques suivants :

- l'accessibilité;
- la qualité de l'expérience;
- l'information, la sensibilisation et la valorisation;
- le leadership ministériel et la concertation des acteurs.

En outre, je poursuis les discussions entreprises depuis mon entrée en fonction avec les acteurs du milieu du sport, du loisir et de l'activité physique. Plusieurs de ceux-ci ont demandé que la politique ne néglige pas les loisirs comportant peu ou pas d'activité physique.

Sensible aux arguments qui ont été portés à mon attention, je reconnais que les loisirs qui, tout en comportant peu ou pas d'effort physique, nécessitent un engagement personnel et s'accompagnent donc, eux aussi, d'effets bénéfiques. Ces loisirs peuvent également constituer un moyen particulièrement intéressant pour des citoyens d'être socialement actif, notamment ceux ayant des limitations fonctionnelles.

Bien que l'élaboration de la politique ne soit pas complètement terminée, le gouvernement n'a pas tardé à agir afin d'assurer une plus grande accessibilité à la pratique d'activités sportives. En effet, dans le cadre de son budget 2014-2015, le gouvernement a déjà exprimé toute l'importance qu'il accorde à la pratique de sports, de loisirs et d'activités physiques par des mesures visant à en favoriser l'accessibilité :

- allocation d'une enveloppe supplémentaire de 50 millions de dollars au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique afin de permettre le financement de projets d'installations additionnels tels que des patinoires intérieures et extérieures, des piscines, des terrains de tennis, des terrains de soccer, des centres sportifs et des installations multisports;
- instauration d'un crédit d'impôt remboursable visant à soutenir la participation des aînés à des activités physiques, artistiques, culturelles ou récréatives. Cette aide fiscale s'applique aux frais admissibles payés à partir du 5 juin 2014.

...3

Enfin, je réitère que tous les efforts nécessaires afin que je puisse rapidement présenter une politique mettant de l'avant une vision, des orientations et des objectifs qui engagent l'État et une multitude d'acteurs, dont des centaines de milliers de bénévoles, dans un effort conjugué qui ne peut que porter ses fruits sur les plans individuels et collectifs.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,


Yves Bolduc